



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA
SOCIETE RISK CONTROL POUR UNE MISSION
DE CONTROLE TECHNIQUE**

**DÉCISION N° AU-19-369
EN DATE DU 11 OCTOBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R2122-8 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation au Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 2017-4933 du 14 novembre 2017 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU le projet de la Ville de Vincennes de réaliser un espace coworking au n°6 allée Charles V à Vincennes et l'obligation d'avoir recours à un contrôle technique,

CONSIDÉRANT la proposition de la société RISK CONTROL dont le siège social est situé 38 rue de Villiers 92300 Levallois Perret ; d'assurer sa mission de contrôle ;

D É C I D E

DE SIGNER la proposition de la société RISK CONTROL, représentée par Madame Nauf KHOURY en qualité de chef d'agence.

Le montant de ce contrat s'élève à 3 710,00 € HT.

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191011-lmc1H6776H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/10/2019
Date de Publication : 11/10/2019